

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

« Règlement n° 701 autorisant une dépense de 753 500 \$ et décrétant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista »

Je, soussigné, Antoine Banville, directeur du Service des affaires juridiques et greffier de la Ville de Delson, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

4 337

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

445

Que le nombre de demandes faites est de :

0

Que le règlement numéro 701 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Delson, le 28 mai 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier